



Assemblée générale

Distr. générale
10 juillet 2020
Français
Original : anglais/chinois/espagnol

Soixante-quinzième session
Point 103 hh) de la liste préliminaire*
Désarmement général et complet

Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un exposé des vues des États Membres sur la réalisation de l'objectif d'élimination totale des armes nucléaires, en particulier sur les mesures efficaces de désarmement nucléaire, y compris les éléments d'une convention globale sur les armes nucléaires.

* [A/75/50](#).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Réponses reçues des gouvernements	3
Chine	3
Cuba	7
Équateur	8
Inde	9
Mexique	10
Pays-Bas	13

I. Introduction

1. Dans sa résolution 74/54 sur le suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013, l'Assemblée générale a :

a) souligné l'appui vigoureux, exprimé à la réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire qu'elle a tenue le 26 septembre 2013, en faveur de l'adoption urgente de mesures efficaces visant l'élimination totale des armes nucléaires (par. 1) ;

b) demandé que soient respectés sans attendre les obligations juridiques et les engagements pris en matière de désarmement nucléaire et s'est associée aux nombreuses voix qui se sont exprimées à la réunion de haut niveau en faveur d'une convention globale sur les armes nucléaires (par. 2 et 3) ;

c) demandé que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption de mesures efficaces de désarmement nucléaire visant à parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires et, notamment, de la mise au point d'une convention globale sur les armes nucléaires (par. 4) ;

d) prié le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres sur la réalisation de l'objectif d'élimination totale des armes nucléaires, en particulier sur les mesures efficaces de désarmement nucléaire, y compris les éléments d'une convention globale sur les armes nucléaires, et de lui présenter à sa soixante-quinzième session un rapport à ce sujet qu'il transmettra également à la Conférence du désarmement (par. 13).

2. Comme suite à cette demande, une note verbale a été envoyée aux États Membres le 29 janvier 2020 pour les inviter à fournir des informations sur le sujet. Une note verbale révisée a été envoyée aux États Membres le 4 mai 2020, par laquelle le délai de présentation des rapports était prorogé jusqu'au 31 mai 2020. Les réponses reçues figurent à la section II ci-après. Toute contribution reçue après la date limite sera publiée sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement dans la langue de l'original. Aucun additif ne sera publié.

II. Réponses reçues des gouvernements

Chine

[Original : chinois]
[Le 30 avril 2020]

Conformément à la résolution 74/54 de l'Assemblée générale intitulée « Suite donnée à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », le Gouvernement chinois présente ci-après ses vues sur les questions de désarmement nucléaire :

1. L'absence de menace d'une guerre nucléaire, l'interdiction complète et la destruction totale à terme des armes nucléaires ainsi que l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires servent les intérêts communs et le bien-être de l'humanité tout entière.

2. La communauté internationale devrait, en gardant à l'esprit la responsabilité historique qui lui incombe de bâtir un avenir partagé pour l'humanité par voie de concertation et en unissant ses efforts, établir une nouvelle forme de relations internationales fondées sur l'équité, la justice et la coopération gagnant-gagnant, défendre un concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable,

respecter pleinement les préoccupations légitimes et raisonnables de tous les pays en matière de sécurité, régler pacifiquement les différends internationaux, s'efforcer de créer un climat de sécurité pacifique et stable au niveau international et créer les conditions nécessaires à l'avancée du désarmement nucléaire.

3. Tous les pays devraient plaider en faveur du multilatéralisme, se défendre et se départir d'une logique de guerre froide, maintenir et promouvoir l'autorité, l'universalité et l'efficacité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et maintenir l'équilibre des trois piliers de ce traité, à savoir la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ; continuer de tirer pleinement parti du rôle des mécanismes multilatéraux existants tels que la Conférence du désarmement de Genève et la Commission du désarmement ; apporter un soutien juridique et des garanties institutionnelles pour faire avancer les processus internationaux de maîtrise des armements et de désarmement, en particulier le processus de désarmement nucléaire.

4. Les États dotés d'armes nucléaires doivent assumer comme il se doit les responsabilités qui leur incombent, honorer en toute bonne foi leurs obligations au titre de l'article 6 du Traité sur la non-prolifération, respecter les dispositions des textes issus des précédentes conférences d'examen du Traité, adoptés par consensus, et s'engager ouvertement à ne pas chercher à détenir indéfiniment des armes nucléaires.

5. Les activités de désarmement nucléaire devraient respecter les principes de maintien de la stabilité stratégique mondiale et de sécurité non diminuée pour tous, et être menées par étape. Les pays détenteurs des arsenaux nucléaires les plus importants assument une responsabilité unique et fondamentale à l'égard du désarmement nucléaire. Ils doivent préserver et bien respecter les traités relatifs à la réduction des armes nucléaires auxquels ils sont parties. Dans cette optique, ils doivent prendre des mesures pour poursuivre les réductions drastiques et substantielles de leurs arsenaux suivant des méthodes vérifiables, irréversibles et juridiquement contraignantes, créant ainsi les conditions nécessaires à la réalisation à terme d'un désarmement nucléaire général et complet.

6. La communauté internationale devrait porter son attention sur les autres questions stratégiques susceptibles de desservir le désarmement nucléaire. Les pays concernés devraient renoncer à la mise au point ou au déploiement de systèmes de défense antimissile qui sapent la stabilité stratégique mondiale et régionale, empêcher l'armement de l'espace et les courses aux armements dans l'espace, prendre des mesures préventives de maîtrise des armements, empêcher les courses aux armements de haute technologie d'aggraver les déséquilibres stratégiques internationaux et maintenir la sécurité et la stabilité stratégiques mondiales.

7. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une étape essentielle du désarmement nucléaire. Il convient de renforcer l'appui à ce Traité. Avant son entrée en vigueur, les États dotés d'armes nucléaires devraient continuer de respecter leur engagement en faveur du moratoire sur les essais nucléaires. La Conférence du désarmement est la seule instance appropriée pour négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et il convient de lui fournir l'aide nécessaire pour entamer dès que possible des négociations sur un traité associant toutes les parties, sur la base d'un plan de travail complet et équilibré conforme au rapport Shannon et au mandat qui y est énoncé.

8. Une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être engagée. Personne ne ressort vainqueur d'une guerre nucléaire, qui ne peut être que synonyme

de catastrophe colossale pour l'humanité. Les États dotés d'armes nucléaires doivent prendre des mesures pour réduire les risques nucléaires :

a) ils doivent renforcer la confiance mutuelle stratégique, traiter les stratégies des uns et des autres de manière objective, respecter leurs préoccupations respectives en matière de sécurité, renforcer le dialogue sur la stratégie et la politique nucléaires, éviter d'exacerber les rivalités entre grandes puissances et empêcher que des erreurs d'appréciation stratégique ne déclenchent des accidents ou des crises ;

b) ils doivent réduire la place qu'occupent les armes nucléaires dans les politiques de sécurité nationale et renoncer à la stratégie de dissuasion nucléaire fondée sur le recours en premier aux armes nucléaires, promettre de ne jamais avoir recours en premier aux armes nucléaires, quelles que soient les circonstances, et négocier et conclure des instruments juridiques internationaux à cet égard ;

c) ils doivent s'abstenir, de manière claire et inconditionnelle, d'utiliser ou de menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires et des zones exemptes d'armes nucléaires, et négocier et conclure des instruments juridiques internationaux à cet égard dans les meilleurs délais ;

d) ils doivent continuer à soutenir les efforts faits par les États non dotés d'armes nucléaires pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires sur la base de leurs propres consultations et d'accords volontaires, compte tenu de la situation réelle de leur région ;

e) ils doivent tenir la promesse de ne pas pointer d'armes nucléaires sur quelque pays que ce soit et de n'inscrire aucun pays sur la liste des cibles de frappes nucléaires ;

f) ils doivent mettre un terme à la politique et à la pratique du parapluie nucléaire et du partage nucléaire et retirer toutes les armes nucléaires déployées à l'étranger ;

g) ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter un lancement accidentel ou non autorisé d'armes nucléaires ;

9. Ces dernières années, les États-Unis d'Amérique ont renforcé la place qu'occupent les armes nucléaires dans leur stratégie de sécurité nationale, abaissé le seuil d'utilisation des armes nucléaires et mis au point de nouveaux types d'armes nucléaires de faible puissance. Les États-Unis se sont montrés hostiles à la maîtrise des armes nucléaires et se sont retirés du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. Ils ont tardé à répondre à l'appel que la Fédération de Russie a lancé pour proroger le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Par ailleurs, ils ont promu l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire » afin de se soustraire à leur responsabilité en la matière, ce qui entrave sérieusement le processus international de désarmement nucléaire.

10. En tant qu'État doté d'armes nucléaires, la Chine honore en toute bonne foi ses obligations en matière de désarmement nucléaire, respecte les textes issus des précédentes conférences d'examen du Traité de non-prolifération adoptés par consensus et contribue pour beaucoup à la promotion du processus international de désarmement nucléaire en prenant des mesures concrètes :

a) La Chine reste déterminée à suivre la voie du développement pacifique, adopte toujours une stratégie nucléaire axée sur la légitime défense et applique toujours une politique ouverte, transparente et responsable.

b) La Chine n'a jamais déployé d'armes nucléaires à l'étranger ; elle n'a pas participé et ne participera jamais à une quelconque forme de course aux armements nucléaires et maintiendra toujours son arsenal nucléaire au niveau minimum requis pour assurer sa sécurité nationale ;

c) La Chine s'attache à ne jamais recourir en premier aux armes nucléaires, quelles que soient les circonstances, et s'engage sans réserve à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser de telles armes contre les États qui n'en sont pas dotés ou dans des zones qui en sont exemptes, dans la transparence la plus totale et la plus vraie, ce qui a toujours fait partie de son engagement systématique ;

d) La Chine soutient l'action entreprise par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour établir une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. La Chine a œuvré en partenariat avec l'ASEAN pour résoudre toutes les questions en suspens concernant le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, appuie son entrée en vigueur rapide et aide activement les pays de l'ASEAN et les quatre autres États dotés d'armes nucléaires à résoudre leurs différends sur la question des réserves. La Chine est favorable à la création d'un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, comprend parfaitement les préoccupations légitimes des pays arabes à cet égard et, en 2019, a participé à la première réunion de la zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient ;

e) La Chine appuie l'entrée en vigueur, dans les meilleurs délais, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, respecte le moratoire sur les essais et continue de progresser dans les mesures à prendre dans le pays pour garantir le respect du Traité. La construction d'une station de surveillance de l'interdiction des essais nucléaires en Chine a avancé, ce qui témoigne de l'attachement du pays au Traité ;

f) La Chine est favorable à ce que la Conférence du désarmement entame au plus tôt, sur la base d'un plan de travail complet et équilibré, les négociations d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément au rapport Shannon et au mandat qui y est énoncé, et soutient la création d'un organe subsidiaire de la Conférence du désarmement aux fins de la poursuite des débats y relatifs ;

g) La Chine appuie toutes les parties dans la conduite d'un dialogue franc, pragmatique et constructif sur des questions telles que le climat de sécurité international, la stabilité stratégique mondiale et la réduction des risques nucléaires dans le cadre des mécanismes existants. À cet égard, elle estime que le mécanisme des cinq États dotés d'armes nucléaires est irremplaçable. La Chine a activement encouragé le processus de coopération entre ces États. En janvier 2019, elle a organisé avec succès la réunion annuelle des cinq États dotés d'armes nucléaires à Pékin, au cours de laquelle ces derniers ont procédé à des échanges approfondis sur des questions telles que la politique et la stratégie nucléaires, le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire, et ont dégagé un consensus sur une série de questions importantes, jetant ainsi des bases solides pour approfondir leur coopération, l'objectif étant de préserver tous ensemble la paix et la stabilité mondiales à l'avenir ;

h) La Chine apprécie le dialogue constructif avec les États non dotés d'armes nucléaires, comprend parfaitement les aspirations légitimes de ces États et leur souhaite d'accélérer le désarmement nucléaire. Elle est donc prête à continuer de dialoguer avec eux sur le maintien et le renforcement des mécanismes de désarmement existants et la réalisation progressive de l'objectif final d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Cuba

[Original : espagnol]

[Le 14 mai 2020]

Pour Cuba, le désarmement nucléaire reste la priorité absolue dans le domaine du désarmement. L'élimination complète des armes nucléaires est le seul moyen d'éviter que l'humanité ne subisse encore une fois leurs terribles conséquences et il s'agit dès lors d'une aspiration légitime de tous.

Cuba se trouve dans la première zone densément peuplée du monde à avoir été déclarée zone exempte d'armes nucléaires conformément au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco). L'île a adhéré à la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix et a l'honneur d'avoir été le cinquième État à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 30 janvier 2018, ce qui témoigne de l'importance qu'elle attache à l'objectif du désarmement nucléaire.

Cuba se félicite des manifestations qui ont été organisées au niveau international pour promouvoir un monde exempt d'armes nucléaires. Chaque 26 septembre, nous apportons un appui et participons aux activités organisées pour commémorer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, instituée lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013, sur initiative du Mouvement des pays non alignés. La tradition veut que le chef de la délégation cubaine prononce son discours au débat général de l'Assemblée générale lors de la réunion de haut niveau commémorant cette date. Le 26 septembre 2018, le président Miguel Díaz-Canel Bermúdez a réaffirmé notre engagement en faveur du multilatéralisme et du désarmement nucléaire.

Nous invitons instamment les entités des Nations Unies, les gouvernements, les parlements et la société civile à prendre chaque année des mesures supplémentaires pour célébrer cette Journée et pour mobiliser la communauté internationale en vue d'atteindre cet objectif commun.

Le Gouvernement cubain promeut des activités de sensibilisation, des espaces de débat et des conférences spécialisées avec les milieux étudiants et universitaires ; soutient l'élaboration et la mise en œuvre de simulation de conférence de l'ONU dans les universités cubaines, dans lesquelles ont lieu des séances modèles de l'Assemblée générale, y compris celles consacrées au désarmement nucléaire.

Les organisations de la société civile cubaine contribuent également à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, grâce, entre autres, à des expositions graphiques et à des groupes de discussion sur la menace que les armes nucléaires représentent pour l'humanité, ainsi qu'à l'étude et à la diffusion de la pensée du Commandant en chef de la révolution cubaine, Fidel Castro Ruz, qui a lutté inlassablement en faveur du désarmement nucléaire. La participation des jeunes est encouragée dans tous les espaces. Il convient de saluer, à cet égard, les travaux de l'Association cubaine des Nations Unies, du Comité des médecins cubains contre les armes nucléaires et de l'Union nationale des juristes cubains.

Dans le cadre de l'effort collectif entrepris pour éliminer les armes nucléaires, il est primordial d'appliquer pleinement les résolutions de l'Assemblée générale adoptées dans le cadre du suivi de la réunion de haut niveau de 2013, à savoir les résolutions [68/32](#), [69/58](#), [70/34](#), [71/71](#), [72/251](#), [73/40](#) et [74/54](#), dans un contexte international marqué par la mise au point de nouveaux systèmes d'armes nucléaires et par la modernisation des forces et des arsenaux existants, par le renforcement du rôle de ces armes dans les doctrines militaires de défense et de sécurité des États-Unis

d'Amérique, qui possèdent le plus grand arsenal nucléaire, par l'augmentation de leurs dépenses militaires, par les menaces d'intervention militaire et le non-respect des engagements internationaux en matière de désarmement et de maîtrise des armements, qui compromettent la paix et la sécurité internationales et érodent le mécanisme de désarmement de l'ONU.

Cuba continuera de collaborer avec la communauté internationale pour que la prochaine conférence de haut niveau de l'ONU sur le désarmement nucléaire soit l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis et de définir des mesures et actions supplémentaires en vue d'éliminer dès que possible les armes nucléaires.

Les questions de désarmement et de sécurité internationale doivent être traitées dans un cadre multilatéral et les solutions doivent être adoptées en concertation, conformément à la Charte des Nations Unies.

Équateur

[Original : espagnol]

[Le 31 mai 2020]

La Constitution de l'Équateur, pour ce qui est des relations internationales, promeut la paix et le désarmement universel et condamne la mise au point et l'utilisation d'armes de destruction massive. Elle interdit également la mise au point, la production, le stockage, l'importation, le transport, le transfert et l'utilisation d'armes chimiques, biologiques et nucléaires, ainsi que l'introduction de résidus nucléaires et de déchets toxiques sur le territoire national.

Outre qu'il fait partie de la zone d'application créée par le Traité de Tlatelolco, l'Équateur a ratifié tous les instruments internationaux relatifs à la non-prolifération et au désarmement nucléaires, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et les protocoles additionnels à l'accord de garanties et de coopération conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Avec l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, il a été clairement établi que ces armes étaient contraires au droit international et on trouve donc dans les dispositions de l'instrument des procédures permettant aux États actuellement dotés d'armes nucléaires de les éliminer, non seulement après leur adhésion au traité, mais même avant.

En attendant leur élimination totale, les États dotés d'armes nucléaires devraient s'abstenir, en toutes circonstances, d'utiliser ou de menacer d'utiliser des armes nucléaires contre tout État qui n'en possède pas. Il faudrait conclure un instrument universel juridiquement contraignant pour que les États dotés d'armes nucléaires fournissent à tous les États non dotés d'armes nucléaires des garanties de sécurité contre l'utilisation ou la menace d'utilisation de ces armes qui soient efficaces, inconditionnelles, non discriminatoires et irrévocables.

Il est particulièrement préoccupant que les puissances nucléaires aient entrepris de moderniser leurs armes nucléaires et les vecteurs connexes et qu'elles n'aient pas réduit le rôle que jouent ces armes dans leurs doctrines militaires, trahissant ainsi l'esprit et la lettre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'Équateur déplore que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit toujours pas entré en vigueur en raison de la réticence des pays mentionnés à l'annexe 2 du Traité et engage ceux qui ne l'ont pas encore ratifié à le faire.

L'Équateur soutient la célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre de chaque année, et toutes les instances qui contribuent à promouvoir l'élimination de ces armes.

Le contexte actuel de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) montre la fragilité de l'humanité et rappelle qu'il importe de la préserver.

Inde

[Original : anglais]

[Le 28 mai 2020]

L'Inde a soutenu la résolution [74/54](#) présentée par le Mouvement des pays non alignés dans laquelle l'Assemblée générale demandait que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption de mesures efficaces de désarmement nucléaire visant à parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires et, notamment, de la mise au point d'une convention globale sur les armes nucléaires.

L'Inde est un État responsable en matière d'armes nucléaires. Elle est attachée à sa politique crédible de dissuasion minimale et au principe de non-recours en premier aux armes nucléaires et de non-utilisation d'armes nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés. L'Inde reste attachée à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires grâce au désarmement nucléaire, qui peut être atteint grâce à un processus graduel, assorti d'un engagement universel et d'un cadre multilatéral global convenu, vérifiable et non discriminatoire.

Elle attache une grande importance à la Conférence du désarmement, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, comme défini dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et comme cela a été réaffirmé tout récemment dans la résolution [74/74](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies, et elle a toujours soutenu l'ouverture de négociations sur le désarmement nucléaire à cette tribune.

Dans son document de travail sur le désarmement nucléaire soumis à la Conférence en 2007 ([CD/1816](#)), elle appelle à la réaffirmation de l'engagement sans équivoque pris par tous les États dotés de l'arme nucléaire d'atteindre l'objectif qu'est l'élimination totale des armes nucléaires étant donné qu'il s'agit là de la première étape concrète vers la réalisation du désarmement nucléaire ; à la réduction du poids des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité ; à l'adoption de mesures par les États dotés de l'arme nucléaire pour réduire le danger nucléaire ; à la négociation par les États dotés de l'arme nucléaire d'un accord global prévoyant le non-recours en premier aux armes nucléaires ; à la négociation d'un accord universel et juridiquement contraignant prévoyant le non-recours aux armes nucléaires contre des États qui n'en possèdent pas ; à la négociation d'une convention sur l'interdiction complète de l'utilisation ou de la menace d'utilisation d'armes nucléaires ; à la négociation d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'utilisation d'armes nucléaires, et prévoyant leur destruction, en vue de parvenir à une élimination globale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires selon un calendrier précis.

La résolution que l'Inde présente chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies depuis 1982, intitulée « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires », appelle à la négociation d'une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires au sein de la Conférence du désarmement. Dans la résolution intitulée « Réduction du danger nucléaire », présentée chaque année depuis 1998, l'Inde demande que les doctrines nucléaires soient réexaminées et, dans

ce contexte, que des mesures d'urgence soient prises immédiatement pour réduire les risques d'emploi involontaire ou accidentel des armes nucléaires. L'Inde a également soumis chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies des résolutions sur les « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive » et sur le « Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement ».

L'Inde a soutenu la résolution 74/54 présentée par le Mouvement des pays non alignés dans laquelle l'Assemblée générale demandait que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption de mesures efficaces de désarmement nucléaire visant à parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires et, notamment, de la mise au point d'une convention globale sur les armes nucléaires. L'Inde se joint également aux déclarations faites à la Conférence du désarmement au nom du G-21 appelant à l'ouverture urgente de négociations sur le désarmement nucléaire au sein de la Conférence, en particulier sur une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction, et compte que ces négociations pourront commencer au plus tôt.

Mexique

[Original : espagnol]
[Le 27 mai 2020]

Le Mexique est très attaché au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Il est conscient des effets dévastateurs à court, à moyen et à long terme qu'une explosion nucléaire intentionnelle ou accidentelle peut avoir aux niveaux régional et mondial. Pour le Mexique, le combat en faveur du désarmement nucléaire équivaut à défendre et à renforcer les buts et les principes de la Charte des Nations Unies.

Le pays reconnaît que la réunion de haut niveau de 2013 a marqué une étape importante en mettant en lumière le désir légitime d'une grande majorité d'États Membres de voir les Nations Unies aborder sans plus attendre la question de l'élimination des armes nucléaires, question qui revêt de l'importance depuis la première résolution de l'Assemblée générale en 1946.

Toutefois, le Mexique est préoccupé par la situation actuelle. La présence d'armes nucléaires exacerbe les tensions dans le monde entier, nourrit la suspicion et entrave la coopération entre les États. Malheureusement, la modernisation et le perfectionnement continus des arsenaux nucléaires nuisent aux réalisations limitées faites à ce jour du côté de la réduction des armes nucléaires. Les avancées techniques conduisent à une nouvelle course aux armements.

Les États dotés d'armes nucléaires ne respectent pas l'engagement pris au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a été renforcé lors des Conférences d'examen de 2000 et 2010. Il est préoccupant que, lors de la Conférence d'examen de 2015, les parties n'aient pas réussi à convenir d'un document final basé sur le texte approuvé par consensus en 2010. Dans ce contexte, le Mexique estime qu'il faut absolument éviter que cela ne se reproduise lors de la Conférence d'examen de 2021.

Si la réunion de haut niveau de 2013 et les résolutions ultérieures de l'Assemblée générale font mention de l'importance que continue de revêtir le mécanisme multilatéral pour le désarmement créé par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au sujet, il ne fait aucun doute que la

paralyse de la Conférence du désarmement, qui dure depuis plus de deux décennies, témoigne de la crise que traverse l'organe. Malheureusement, on peut observer une tendance analogue au sein de la Commission du désarmement. Cette paralysie s'explique naturellement par l'absence de véritable volonté politique, de la part de divers pays, de parvenir à l'élimination des armes nucléaires. Pour autant, les nouvelles réalités internationales imposent de revoir le mécanisme de désarmement actuel, dont on pourrait envisager la refonte à l'occasion d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question.

Nous souscrivons aux propos du Secrétaire général de l'ONU lors de la Conférence du désarmement au début de la session en 2020 en ce qui concerne la nécessité d'une nouvelle vision du désarmement, d'un nouveau consensus pour améliorer collectivement la situation de sécurité internationale.

Le Mexique se félicite de l'augmentation du nombre d'États qui ont signé ou ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. La négociation et l'adoption de ce Traité sont conformes à l'obligation énoncée à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et contribuent au respect de celle-ci. Le Mexique estime qu'avec l'entrée en vigueur de l'instrument, l'interdiction viendra compléter et renforcer le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires en vue d'instaurer définitivement un monde exempt d'armes nucléaires.

Depuis le dernier rapport en date, le Mexique a entrepris des efforts diplomatiques pour continuer d'engager les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, pour que celui-ci puisse rapidement entrer en vigueur. De même, il continuera de participer de manière active et résolue aux instances qui traitent de la question du désarmement nucléaire afin de promouvoir les initiatives qui contribuent à l'instauration définitive d'un monde exempt d'armes nucléaires.

En 2019, le Mexique a participé, au niveau ministériel, à la réunion plénière de haut niveau visant à promouvoir et commémorer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui vise à mobiliser la communauté internationale en la sensibilisant à la menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité et à la nécessité de l'élimination totale de ces armes, en vue de réaliser l'objectif commun qu'est l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cette occasion, le Ministre mexicain des relations extérieures a souligné que les armes nucléaires constituaient une menace mondiale et qu'en cas d'explosion, ces armes ne connaîtraient pas de frontières et ne feraient pas de distinction entre les pays selon leur niveau de développement. La persistance des armes nucléaires est donc très préoccupante, car tant qu'elles existeront, aucun pays ne pourra garantir la sécurité de sa population. Par conséquent, le Mexique a préconisé l'élimination complète des armes nucléaires comme seul moyen d'éviter le risque d'explosion. À cette fin, la communauté internationale doit protéger, renforcer et compléter le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires existant.

De même, en 2019, le pays a participé à la Conférence organisée en application de l'article XIV du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, réitérant l'appel à l'entrée en vigueur rapide de l'instrument pour consolider le régime international contre les essais nucléaires et le régime de vérification connexe.

Le Mexique regrette qu'il n'ait pas encore été possible de tenir la conférence de haut niveau prévue par la résolution 74/54 de l'Assemblée générale pour faire le point sur les progrès accomplis dans le désarmement nucléaire. Il importe que la question du désarmement nucléaire demeure une priorité à l'ordre du jour politique de l'Assemblée générale et il faut également continuer de forger un consensus multilatéral sur la nécessité d'éliminer les armes nucléaires existantes, de cesser de

les employer et de ne pas en produire de nouvelles, comme condition de la sécurité et de la stabilité mondiales, et de la paix.

De même, le Mexique déplore le report de la conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui était prévue pour avril et mai de cette année, en raison de la pandémie mondiale causée par la maladie à coronavirus (COVID-19). Il espère que ce report impondérable donnera aux États parties l'occasion de réfléchir à la meilleure façon d'y contribuer, sans instrumentalisation politique et dans le but de parvenir à des engagements concrets qui nous permettront de faire avancer les programmes de désarmement et de non-prolifération nucléaire.

Concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, le pays souligne le rôle capital du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaire. Par ailleurs, il estime que, lorsqu'il entrera en vigueur, le Traité concourra à la réalisation de l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires. Il est inquiet que le traité ne soit pas entré en vigueur, plus de 20 ans après son ouverture à la signature, faute de volonté de la part de quelques pays. À cet égard, le Mexique invite les États qui n'ont pas encore ratifié le traité ou qui n'y ont pas encore adhéré, en particulier ceux qui figurent à l'annexe II, à le faire sans plus tarder. Il réaffirme que tous les États doivent s'abstenir de procéder à des essais nucléaires, à d'autres explosions nucléaires ou à tout autre essai non explosif pertinent, y compris les essais sous-critiques et les expériences menées par des superordinateurs pour améliorer les armes nucléaires, car cela contrevient à l'esprit du Traité.

Le pays soutient les initiatives visant à ce que les débats sur les défis techniques associés à la vérification du désarmement nucléaire se tiennent à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), étant donné que l'Agence est l'instance de référence multilatérale principale pour la vérification nucléaire, y compris le désarmement, car elle dispose de l'expertise technique, est investie d'un mandat précis et jouit d'une vaste reconnaissance de la communauté internationale.

L'AIEA est prête à reprendre ses activités de garanties en République populaire démocratique de Corée et le Mexique continuera de soutenir les travaux préparatoires de l'Agence en vue de l'exécution des tâches de vérification du programme nucléaire de ce pays, y compris celles liées à la vérification du démantèlement des arsenaux nucléaires.

Par ailleurs, nous estimons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires nécessitera un régime de vérification efficace et reconnu par la communauté internationale. Au niveau multilatéral, l'AIEA, comptant avec un système solide de garanties et sa vaste expérience dans l'inspection des installations et des matières nucléaires, est l'organisme idoine pour contribuer à cette fin, et la communauté internationale devrait donc prendre des mesures à l'avenir pour relever les défis techniques liés au renforcement des capacités et à la vérification du démantèlement des armes nucléaires au sein de l'Agence.

Le Mexique a soutenu et promu une vision globale de la sécurité nucléaire dans le cadre de l'AIEA, qui recouvre les matières et les installations nucléaires utilisées tant à des fins civiles que militaires. Notre pays continuera d'appuyer les initiatives visant à renforcer l'architecture multilatérale de sécurité nucléaire dans le cadre d'une approche globale et cherchera à conclure des accords de fond touchant l'ensemble de la communauté internationale, mentionnés dans les résolutions de l'AIEA et d'autres documents d'orientation et de travail de l'Agence.

Pays-Bas

[Original : anglais]

[Le 11 mai 2020]

À sa soixante-quatorzième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution [74/54](#) intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 ». Le Royaume des Pays-Bas présente ci-après les vues de son gouvernement sur les questions visées par la résolution.

Les Pays-Bas tiennent à souligner qu'ils s'associent pleinement à l'objectif essentiel de la résolution [74/54](#), à savoir l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ils ont participé au niveau ministériel à la réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire du 26 septembre 2013, au cours de laquelle divers points de vue ont été examinés concernant la meilleure manière de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Les Pays-Bas constatent avec regret que la résolution [74/54](#) ne rend pas compte des différentes propositions faites à la réunion du 26 septembre 2013 et n'exprime qu'un seul point de vue.

Comme indiqué dans la déclaration que la délégation des Pays-Bas a lue à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, au nom d'un groupe de pays partageant la même vision, pour expliquer son vote, la résolution ne fait pas explicitement référence au rôle crucial du Traité sur la non-prolifération. Or, les Pays-Bas auraient nettement préféré que son importance cruciale pour la réalisation du désarmement nucléaire soit mise en avant.

Les Pays-Bas regrettent en outre que la résolution, du fait qu'elle est axée sur un seul des éléments fondamentaux des travaux de la Conférence du désarmement, ne rende pas compte de la nécessité de se pencher sur les nombreuses autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, qui mériteraient qu'on leur accorde au moins autant d'attention. Ils estiment, par ailleurs, qu'entamer des négociations sur une convention sur les armes nucléaires sans la participation des États dotés d'armes nucléaires ne sert nullement l'objectif général du désarmement nucléaire.

Les Pays-Bas ont pris note du report de la réunion de haut niveau, initialement prévue pour 2018. Dans ce contexte, ils réaffirment que les efforts devraient plutôt être axés sur la réalisation de progrès dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qu'il faudrait travailler activement et de manière constructive à la réussite de la prochaine conférence d'examen du Traité en 2020.